

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ROUTE DU PONTINAUT
DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS
N° 2021_ARR_0551

Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

VU la demande du **Syndicat Mixte Eaux Confluences**, qui sollicite l'autorisation de réglementer la circulation pendant la création d'une conduite AEP, **route du Pontinaut, du vendredi 24 septembre au mardi 30 novembre 2021 inclus**,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la voie concernée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE AU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS, la circulation des véhicules sera interdite route du Pontinaut, au droit du chantier, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Des déviations seront mises en fonction des besoins du chantier, par le chemin du Chantre, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue Jean Moulin.

ARTICLE 3 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par le **Syndicat Mixte Eaux Confluences**, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- **Syndicat Mixte Eaux Confluences** – 418, chemin de la Chaumière – 82100 CASTELSARRASIN.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 24/09/2021.....

Castelsarrasin, le 24 septembre 2021.



Par délégation du MAIRE,

SARAH DURRENS
Adjoint au Maire.